

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'entretien et la réparation d'urgence des rues et trottoirs et impliquant une surveillance des édifices et des équipements municipaux.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites. Il est principalement responsable d'exécuter, dans les meilleurs délais et selon les règles d'usage, différentes tâches de caractère temporaire ou permanent propre à assurer à la circulation dans les rues et sur les trottoirs toute la sécurité voulue. Il est tenu de veiller au bon fonctionnement de son véhicule et de maintenir dans un état de propreté satisfaisant la cabine, les vitres, les phares et les feux. Le travail s'effectue en collaboration avec un autre employé si requis, il est vérifié par un supérieur ou contrôlé au moyen des rapports ou des feuilles de route que le chauffeur remplit.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

- 1. S'assure du bon état de son véhicule et rapporte toute défectuosité à son supérieur; fait les vérifications nécessaires pour l'huile et le carburant et, au besoin, fait le plein d'essence;
- 2. Charge dans son véhicule l'équipement et les matériaux nécessaires aux travaux; au besoin, effectue la cueillette et la livraison de marchandises, et de matériel et autres;
- 3. Répond aux appels et requêtes des citoyens et achemine ceux-ci aux personnes concernées.
- 4. Lors de situations d'urgence et dans les cas d'accidents, contacter le gestionnaire pour déterminer les mesures à prendre et maintient une présence jusqu'à l'arrivée des équipes spécialisées. Si nécessaire, selon une liste pré-établie, communiquer avec les intervenants pour obtenir les ressources nécessaires à l'exécution des travaux;
- 5. Effectue, au besoin, une surveillance des édifices et des équipements municipaux;
- 6. Renseigne le public et les dirige vers les endroits appropriés. Perçoit, à l'occasion, des sommes d'argent;
- 7. Remplit les trous et les affaissements de la chaussée et des trottoirs à l'aide de poussière de pierre et d'asphalte étendu à froid;
- 8. Débouche les puisards: remplace les couvercles brisés ou manquants;
- Installe, au besoin, des barrières pour détourner la circulation, pose des torches destinées à signaler tout danger, pose des enseignes portatives prohibant le stationnement et installe ou replace les plaques d'acier servant à recouvrir des coupes;
- 10. Voit au bon fonctionnement des puisards pour l'évacuation de l'eau déversée pendant les incendies;
- 11. Ramasse, dans les rues et sur les trottoirs, les déchets, rebuts ou ordures susceptibles de nuire à la circulation; enlève les débris à la suite d'accidents ou autres;
- 12. Fait le plein d'essence, veille au maintien de la quantité voulue des lubrifiants, vérifie la pression des pneus et nettoie les véhicules et machineries du parc des véhicules motorisés;
- 13. Déplace et conduit un véhicule motorisé nécessaire à l'exécution de ses tâches.





Groupe de traitement: 10

QUALITÉS REQUISES

Bonnes connaissances:

- des rues de la Ville et des règlements de la circulation;
- de la conduite et du fonctionnement du véhicule concerné;
- des mesures de prudence et de sécurité à observer;
- de l'équipement utilisé pour les travaux.

Habiletés:

- à conduire le véhicule motorisé qui lui est assigné;
- à décrire avec exactitude les circonstances d'accidents;
- à se servir d'un outillage peu complexe;
- à exécuter divers travaux manuels;
- à faire preuve de tact, de courtoisie et de diligence.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction:

- secondaire V
- posséder une licence valide de chauffeur

Expérience:

• quelques années d'expérience dans la conduite d'un véhicule de même catégorie que celui qui sera utilisé dans l'exercice de la fonction ou toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

Vu et approuvé				
Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
Seephie Grégoine	20.07	12	12	Some Co Casa "1
See Jub-				gee m
2. 4 (2.1)				V